

Enjeux Les lois de 2015 (dites « Macron & Rebsamen »), 2016 (loi Travail « El Khomri ») et en 2017 les « ordonnances Macron » ont modifié en profondeur l'organisation et le fonctionnement du CE. Extension de la fusion des instances (CE, CHSCT, DP) pour toutes les entreprises, nouvelles règles de fonctionnement, de négociation... les élus ont été fortement impactés. Les règles relatives au licenciement individuel ou collectif, affaiblissement du Contrat de travail, les salariés sont également directement concernés par ces réformes successives du Code du travail.

Public visé

Nouveau membre d'un CSE, Représentant de proximité

Durée

1 jour (7 heures)

Prérequis

Aucun prérequis nécessaire

Horaires

9h00 – 17h00

Objectifs

- Apprécier l'évolution profonde de l'architecture du droit du travail
- Connaître les droits, les missions et les prérogatives de chacune des IRP
- Appréhender la fusion des IRP en une instance unique pour exercer pleinement ses différentes missions
- Exercer pleinement et efficacement sa mission

Prix en inter

360 €/jour/participant
exonéré de toutes charges

Dates

1 décembre 2021
14 mars 2022
16 mai 2022
10 octobre 2022
30 novembre 2022

Moyens et méthode pédagogiques

L'animation du stage de base sera fondée sur :

- **Une alternance d'exposés / débats**

Ce, à partir d'une documentation remise aux participants

Lieu

Paris / A distance

Intervenants

L'animation de la journée sera effectuée par **un formateur confirmé** :

Gérard LEGENDRE, intervenant depuis 1985, pour des formations à destination de l'ensemble des Institutions Représentatives du Personnel, CSE, CHSCT/C2SCT, CE, CCE, DP. ou Mathieu BESSON depuis 2001, ou Angélique DELLEVI, avocate spécialisée en droit du travail, depuis 2012

Précisions

complémentaires

Créé en 1965, notre cabinet est agréé de façon continue depuis 1984 pour la formation économique des élus du CE et 1985 en matière de formation de représentants du personnel au CHSCT.

Notre cabinet n'a pas de liens privilégiés avec une organisation syndicale particulière.

Droit du travail et IRP

- **Le Droit du Travail et ses nouvelles articulations**

Droit européen, lois et règlements, jurisprudence, accords de branche, conventions collectives, ANI, règlement intérieur, accords d'entreprise, accords de groupe, contrats de travail, décisions unilatérales, usages d'entreprise ...

Quels rôles respectifs pour les accords d'entreprises et de branches. La réforme du Code du travail, ancienne hiérarchie des normes et nouvelle architecture, opportunités ou menaces ?

- **La représentativité syndicale**

Les critères de représentativité

- **La négociation collective en l'absence de Délégué syndical**

Les élus de CSE, les salariés mandatés ou non, le référendum

Le CSE

- **Appréhender toutes les missions** exercées auparavant dans des instances séparées

Droits de l' élu

- **Protection sociale**
- **Procédure spécifique de licenciement (« protection »)**
- **Revalorisation salariale, entretiens de début et de fin de mandat**
- **Formations**
- **Liberté de circulation**
- **Information : la Base de données économiques, Sociales et Environnementales (BDESE)**
- **Crédit d'heures et son utilisation**

selon le code du travail ou l'accord de mise en place du CSE.

Les salariés face à la réforme du code du travail

- **Licenciement légal**
Procédure. Indemnité de licenciement. Délais de contestation. Inaptitude.
- **Licenciement « abusif » (sans cause réelle et sérieuse)**
Instauration d'un barème prudhommal
- **Licenciement économique**
Périmètre des difficultés financières. Offres de reclassement
- **Rupture conventionnelle collective**
Les plans de départs volontaires font leur entrée dans le Code du travail ?
- **Le télétravail. Le contrat de mission**

Le licenciement est facilité. La protection du contrat de travail est remise en question par les accords d'entreprise en matière d'emploi.

Formation également disponible en intra.

Prix 1 300 € exonéré de toutes charges.



BULLETIN D'INSCRIPTION

ENTREPRISE : (cachet/signature)
ADRESSE :
TELEPHONE :
ADRESSE E-MAIL :
PERSONNE A CONTACTER :
FONCTION : Date :

Veuillez inscrire

Nom des stagiaires	Intitulé du stage	Date de la session 2022 Cocher la date choisie
	Nouveaux élus : les bases juridiques en CSE Comité social et économique	<input type="checkbox"/> 1 décembre 2021
		<input type="checkbox"/> 14 mars
		<input type="checkbox"/> 16 mai
		<input type="checkbox"/> 10 octobre
		<input type="checkbox"/> 30 novembre
		De 9h00 à 17h00
		<input type="checkbox"/> à Paris
		<input type="checkbox"/> en visio

Tarif de la formation : 360 € ht* par personne

* Pour les CSE et les associations non soumises à la Tva, prix **exonéré** de toutes taxes
-10% à partir de 4 inscrits

*Cette participation comprend les pauses ainsi qu'une documentation d'appui.
Ne comprend pas le repas des participants.*

Bulletin à retourner par mail à info@sicoge.com

Toute annulation moins de 10 jours calendaires avant le début du stage donnera lieu à facturation de 50% du montant du stage.

Toute annulation postérieure au début de la formation donnera lieu à facturation du montant du stage, sauf cas de force majeure